



Séance du lundi 23 mars 2015

Date de la convocation: 17/03/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/03/2015

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois mars 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réunie à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Votants: 11

Pour:
11

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE, Guy CLARAC

Secrétaire de séance:
MASSEY Laurence

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - DE_2015_005

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 41 796.88

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	41 055.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	22 123.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	741.53
Résultat cumulé au 31/12/2014	41 796.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	41 796.88
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2015 032-213203326-20150323-DE_2015_005-DE

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

41 796.88

B.DEFICIT AU 31/12/2014

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire : Guy FAVAREL

Date réception préfecture et publication le 24/03/2015

RF
Préfecture du Gers

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2015
032-213203326-20150323-DE_2015_005-DE